



Réf. dossier :

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (Avant Vente)

Identification du bien immobilier et des annexes

Adresse:

Type : **Habitation (Parties privatives d'immeuble**

veaux : 1

Désignation du demandeur

29900 CONCARNEAU

Propriétaire du bien

29900 CONCARNEAU

Date de la commande : 06 Mai 2026

Certification :

Date de l'expertise : 06 Mai 2026

Diagnostic réalisé par :

Validité du constat :

Accompagnateur : Pas d'accompagnateur

vente 5 mai 2027

Date du permis de construire : Avant le 1er janvier 1949

Constat des risques d'accessibilité au plomb

Textes applicables : • Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique • Article L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique(CSP) • Article R1334-10 à R1334-12 du CSP • Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme • Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat des risques d'exposition au plomb . Norme NF X 46-030.

Objet de la mission : L'objet de la mission est la réalisation d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP), avant

Assurance : La société DIAG'IMMO CORNOUAILLE est titulaire d'une assurance en Responsabilité Civile, souscrite auprès d'AXA France IARD sous le contrat n° 11021325704

Attention : Si le présent rapport révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieure à d'achat, ou de contrat établi depuis moins de

ir aucun lien de nature

déposé AVERTI - reproduction interdite -

M

Moyens de mesures utilisés

Marque	Modèle	N° Série	Source	N° série source	Date chargement	Activité Initiale	Activité (au jour de la visite)	Autorisation DGSNR
NITON	XLp 300	10035	Cd 109	RTV-2803-23	26 mars 2025	850 MBq	463,47 MBq	T290299

	REVETEMENT CONTENANT DU PLOMB	PRESENCE
Plomb	RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	ABSENCE ABSENCE

UD de recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

asse 2. Il faut donc veiller à

UD de classe 3 : Sans objet

Déclaration à l'ARS (Agence Régional de Santé) : Sans objet

DIAG'IMMO CORNOUAILLE -

Tél : 02 98 97 14 04 - Fax : 02 98 97 24 74 - Courriel : contactavertiexpertises@yahoo.fr

SASU au capital de 7 500 € RCS QUIMPER SIRET 448 050 419 00028 APE 7120B



Réf. dossier :

Sommaire du rapport

- 1 : Conclusion du Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
- 1-1 : Classement des unités de diagnostics
- 1-2 : Situation du risque de saturnisme infantile
- 1-3 : Situation de dégradation du bâti
- 1-4 : Obligations du propriétaire
- 1-5 : Déclaration à l'ARS (Agence Régional de Santé)
- 2 : Description générale du bien lors de la visite
- 2-1 : Occupation du bien lors de la visite
- 2-2 : Pièces ou locaux visités
- 2-3 : Pièces ou locaux non visités
- 2-4 : Annexes non à usage courant
- 2-5 : Autres observations
- 3 : Informations sur le matériel de mesure utilisé et la personne en charge de la radioprotection
- 3-1 : Personne compétente en radioprotection
- 3-2 : Calibration de l'appareil de mesure
- 3-3 : Laboratoire en charge des analyses (si prélèvement de revêtements)
- 4 : RAPPEL du cadre réglementaire et des objectifs du CREP
- 5 : Recommandations au propriétaire ou à l'exploitant du local d'hébergement
- 6 : Protocole de réalisation d'un CREP
- 7 : RAPPORT DES MESURES DE CONCENTRATIONS EN PLOMB
- 8 : ATTENTION : limite du constat de risque d'exposition au plomb
- 9 : Schéma de repérage du constat de risque d'exposition au plomb
- 10 : NOTE D'INFORMATION GENERALE SUR LES RISQUES LIES A LA PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB (conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 25/04/2006)



Réf. dossier :

1 : Conclusion du Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)

1-1 : Classement des unités de diagnostics

	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	78	19	0	0	19	116
% des Unités de Diagnostic	67,24%	16,38%	0%	0%	16,38%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	
L'ensemble des locaux objets du présent constat, présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	

Pour information :

Classe 1 = non visible

Si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture n'est pas possible.

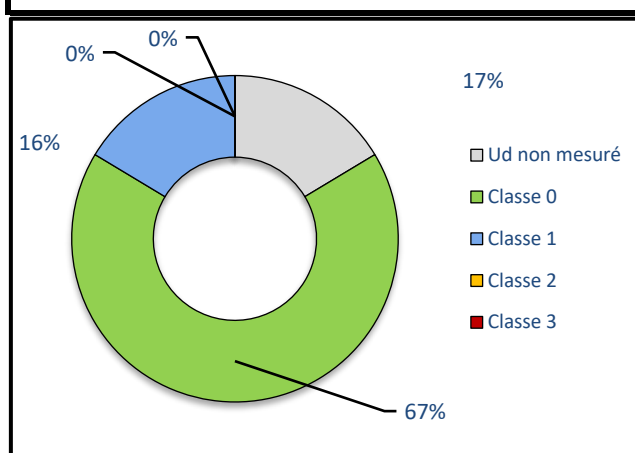
Classe 2 : Etat d'usage

Le revêtement présente des dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles.

Classe 3 : dégradé

Le revêtement présente des dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti. Cela génère spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Répartition des UD en % pour le logement



1-2 : Situation du risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.	NON
L'ensemble des locaux objets du présent constat, présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3.	NON



Réf. dossier :

1-3 : Situation de dégradation du bâti

Type de dégradation du bâti constaté :	Local concerné	
Les locaux objets du présent constat, présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré;		NON
Les locaux objets du présent constat, présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau, sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce.		NON
Les locaux objets du présent constat, présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouverts de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité.		NON

Une copie du présent rapport a été transmise à l'Agence Régionale de Santé (ARS), si au moins un risque de saturnisme infantile et/ou facteur de dégradation a été mis en évidence. Cette copie est transmise dans un délai de 5 jours. **NON**



Réf. dossier :

1-4 : Obligations du propriétaire
UD de classe 1 et/ou classe 2

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 et/ou de classe 2. Il faut donc veiller à entretenir les revêtements les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

UD de classe 3

Sans objet

1-5 : Déclaration à l'ARS (Agence Régional de Santé)

Sans objet

2 : Description générale du bien lors de la visite
2-1 : Occupation du bien lors de la visite

Local non occupé	<input checked="" type="checkbox"/>	Nbre enfants mineurs	<input type="text" value="0"/>	Le bien immobilier est vendu vide d'occupants, selon les indications du propriétaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Local occupé	<input type="checkbox"/>	Age des enfants	<input type="text"/>		

2-2 : Pièces ou locaux visités

Appartement R1 : entrée, séjour, cuisine, couloir, chambre 1, chambre 2, salle d'eau, wc.

2-3 : Pièces ou locaux non visités
Raison d'absence de visite de la pièce :

Sans objet : toutes les pièces du bien immobilier ont été visitées

2-4 : Annexes non à usage courant

Sans objet

2-5 : Autres observations

Sans objet



Réf. dossier :

3 : Informations sur le matériel de mesure utilisé et la personne en charge de la radioprotection

3-1 : Personne compétente en radioprotection

Personne compétente en radioprotection	Titulaire de l'autorisation ASN
--	---------------------------------

Date de déclaration ASN :	02 décembre 2019		
---------------------------	-------------------------	--	--

3-2 : Calibration de l'appareil de mesure

Calibration appareil en début de CREP	1,40 mg/cm ²	Fabricant de l'Etalon	NITON	Concentration :	1,53 mg/cm ²
Calibration appareil en fin de CREP	1,50 mg/cm ²	N° NIST de l'étalon :	SRM 2572	Incertitude :	0,09 mg/ cm ²
Calibration appareil si remise sous	-----				

Les mesures sont réalisées avec un analyseur portable à fluorescence X, contenant une source radioactive, fabriqué par la société NITON et dûment autorisé par la DGSNR (Direction de la Sureté Nucléaire et de la Radioprotection). Le détenteur de ce type d'appareil doit avoir préalablement obtenu une autorisation de la DGSNR.

de 1mg/cm², sont comprises dans un intervalle : valeur cible +/- 0,1 mg/cm². La justesse de la mesure de l'appareil est vérifiée en début et en fin de chaque constat par une mesure de concentration en plomb sur un étalon.

3-3 : Laboratoire en charge des analyses (si prélèvement de revêtements)

Raison sociale et nom de l'entreprise :	Sans Objet
Adresse :	
Méthode d'analyse	-----

Analyse d'échantillon

Aucune analyse n'a été effectuée

Si des analyses sont effectuées, la concentration est exprimée en mg/g. Le seuil considéré comme positif est de 1,5 mg/g. Un prélèvement pour analyse chimique est réalisé si la mesure s'avère impossible (accès difficile, surface trop irrégulière) ou non concluante compte tenu de la précision de l'appareil.



Réf. dossier :

4 : RAPPEL du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) défini à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements rencontrés, afin d'identifier ceux qui contiennent du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer les facteurs de dégradation du bâti afin d'identifier les cas d'insalubrité.

Ainsi, le CREP permet de connaître le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (peintures écaillées par exemple) et le risque potentiel lié à la présence de revêtement en bon état contenant du plomb (non directement accessible au jour de la visite).

Si le constat est réalisé dans le cadre des articles L.1334-6 (vente) et L.1334-7 (location), il porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les certains revêtement extérieurs (volet, garde-corps, portail, ...)

Si le constat est réalisé dans le cadre des articles L.1334-8 (parties communes), il porte sur les parties communes uniquement (les paries extérieures de portes palières étant concernées).

La recherche des canalisations en plomb ne fait pas partie du champs d'application du CREP.

Si le bien immobilier est affecté partiellement a des usages autres que habitation, le CREP ne porte que sur les parties à usage d'habitation et ceux destinés à usage courant (ex : buanderie).

5 : Recommandations au propriétaire ou à l'exploitant du local d'hébergement

Dans le cas ou le présent constat conclue à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (c'est à dire des unités de diagnostics en classe 3), l'ensemble des dispositions de l'article L.1334-9 s'applique.

En cas de présence de revêtements non dégradés (classes 1 et/ou 2), contenant du plomb, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements et d'éviter leurs dégradations futures.

Article L.1334-9 : "Si le constat établi dans les conditions mentionnées aux articles L.1334-6 à L.1334-8 met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L.1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence, susceptible d'engager sa responsabilité pénale."

La communication du rapport aux occupants est de la responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant du local d'hébergement et doit se faire par la transmission d'une copie complète du constat, annexes comprises. Il en est de même vis-à-vis des personnes amenées à réaliser des travaux sur les parties où il y a présence de revêtements dégradés

Le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.

En cas de location, les travaux réalisés pour éliminer le risque d'exposition au plomb incombent au propriétaire. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence, susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

6 : Protocole de réalisation d'un CREP

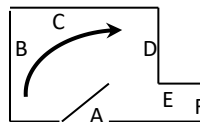
La méthodologie appliquée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 Août 2011, relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 "Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du CREP".



Réf. dossier :

7 : RAPPORT DES MESURES DE CONCENTRATIONS EN PLOMB

REPERAGE DANS LA PIECE (REP.)

**ABREVIATIONS :**

N° : Numéro mesure **Abs. rev** : Absence revêtement **NM** : Non Mesuré
ND : Non Dégradé **EU** : Etat d'Usage **NA** : Non Accessible
NV : Non Visible **D** : Dégadé

Seuil réglementaire : 1 mg / cm²

Nbre total de mesures :

182

Nbre total d'Unités de Diagnostic :

116

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	Observation & Nature de la dégradation
1	Entrée	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		
2	Entrée	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		
3	Entrée	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		
4	Entrée	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		
5	Entrée	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		
6	Entrée	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		
7	Entrée	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		
8	Entrée	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		
9	Entrée	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		
10	Entrée	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		
11	Entrée	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		
12	Entrée	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		
13	Entrée	Ouvrant porte	A int	Bois	Peinture	0,00		
14	Entrée	Ouvrant porte	A int	Bois	Peinture	0,00		
15	Entrée	Dormant porte	A int	Bois	Peinture	0,00		
16	Entrée	Dormant porte	A int	Bois	Peinture	0,00		
17	Entrée	Ouvrant porte	A ext	Bois	Peinture	0,00		
18	Entrée	Ouvrant porte	A ext	Bois	Peinture	0,00		
19	Entrée	Dormant porte	A ext	Bois	Peinture	0,00		
20	Entrée	Dormant porte	A ext	Bois	Peinture	0,00		
21	Entrée	Ouvrant porte	B	Bois	Peinture	0,00		
22	Entrée	Ouvrant porte	B	Bois	Peinture	0,00		
23	Entrée	Dormant porte	B	Bois	Peinture	0,00		
24	Entrée	Dormant porte	B	Bois	Peinture	0,00		
25	Entrée	Dormant porte	F	Bois	Peinture	0,00		
26	Entrée	Dormant porte	F	Bois	Peinture	0,00		
27	Entrée	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		
28	Entrée	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		
29	Entrée	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		
30	Entrée	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		

Entrée	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	15					15
% des Unités de	100,00%					100,00%

DIAG'IMMO CORNOUAILLE - 3, Rond Point Marianne - 29900 CONCARNEAU

Tél : 02 98 97 14 04 - Fax : 02 98 97 24 74 - Courriel : contactavertiexpertises@yahoo.fr

SASU au capital de 7 500 € RCS QUIMPER SIRET 448 050 419 00028 APE 7120B



Réf. dossier :

Diagnostic	100,00%			
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.				NON

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	0 1 2 3	Observation & Nature de la dégradation
31	Séjour	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
32	Séjour	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
33	Séjour	Mur	Pierre						Abs. Rev.
34	Séjour	Mur	Pierre						Abs. Rev.
35	Séjour	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
36	Séjour	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
37	Séjour	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
38	Séjour	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
39	Séjour	Moulure porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
40	Séjour	Moulure porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
41	Séjour	Fenêtre	B	PVC					Abs. Rev.
42	Séjour	Embrasure	B	Bois	Peinture	5,50	ND	1	-
43	Séjour	Allège	B	Bois	Peinture	5,40	ND	1	-
44	Séjour	Moulure	B	Bois	Peinture	6,10	ND	1	-
45	Séjour	Porte-fenêtre	C	PVC					Abs. Rev.
46	Séjour	Embrasure	C	Bois	Peinture	6,10	ND	1	-
47	Séjour	Allège	C	Bois	Peinture	6,30	ND	1	-
48	Séjour	Moulure	C	Bois	Peinture	4,10	ND	1	-
49	Séjour	Garde-corps	C ext	Métal	Peinture	11,40	ND	1	-
50	Séjour	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
51	Séjour	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
52	Séjour	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-
53	Séjour	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-

Séjour	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	6	7			4	17
% des Unités de Diagnostic	35,29%	41,18%			23,53%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	0 1 2 3	Observation & Nature de la dégradation
54	Cuisine	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
55	Cuisine	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
56	Cuisine	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
57	Cuisine	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
58	Cuisine	Mur	D	Pierre					Abs. Rev.
59	Cuisine	Fenêtre	D	PVC					Abs. Rev.
60	Cuisine	Embrasure	D	Bois	Peinture	3,20	ND	1	-
61	Cuisine	Allège	D	Bois	Peinture	3,10	ND	1	-
62	Cuisine	Moulure	D	Bois	Peinture	1,90	ND	1	-
63	Cuisine	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
64	Cuisine	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-

DIAG'IMMO CORNOUAILLE - 3, Rond Point Marianne - 29900 CONCARNEAU

Tél : 02 98 97 14 04 - Fax : 02 98 97 24 74 - Courriel : contactavertiexpertises@yahoo.fr

SASU au capital de 7 500 € RCS QUIMPER SIRET 448 050 419 00028 APE 7120B



Réf. dossier :

65	Cuisine	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-
66	Cuisine	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-

Cuisine	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	4	3			2	9
% des Unités de Diagnostic	44,44%	33,33%			22,22%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	0 1 2 3 C	Observation & Nature de la dégradation
67	Couloir	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
68	Couloir	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
69	Couloir	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
70	Couloir	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
71	Couloir	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
72	Couloir	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
73	Couloir	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
74	Couloir	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
75	Couloir	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
76	Couloir	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
77	Couloir	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
78	Couloir	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
79	Couloir	Mur	G	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
80	Couloir	Mur	G	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
81	Couloir	Mur	H	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
82	Couloir	Mur	H	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
83	Couloir	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
84	Couloir	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
85	Couloir	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
86	Couloir	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
87	Couloir	Ouvrant porte	D	Bois	Peinture	0,00		0	-
88	Couloir	Ouvrant porte	D	Bois	Peinture	0,00		0	-
89	Couloir	Dormant porte	D	Bois	Peinture	0,00		0	-
90	Couloir	Dormant porte	D	Bois	Peinture	0,00		0	-
91	Couloir	Ouvrant porte	G	Bois	Peinture	0,00		0	-
92	Couloir	Ouvrant porte	G	Bois	Peinture	0,00		0	-
93	Couloir	Dormant porte	G	Bois	Peinture	0,00		0	-
94	Couloir	Dormant porte	G	Bois	Peinture	0,00		0	-
95	Couloir	Ouvrant porte	Hg	Bois	Peinture	0,00		0	-
96	Couloir	Ouvrant porte	Hg	Bois	Peinture	0,00		0	-
97	Couloir	Dormant porte	Hg	Bois	Peinture	0,00		0	-
98	Couloir	Dormant porte	Hg	Bois	Peinture	0,00		0	-
99	Couloir	Ouvrant porte	Hd	Bois	Peinture	0,00		0	-
100	Couloir	Ouvrant porte	Hd	Bois	Peinture	0,00		0	-
101	Couloir	Dormant porte	Hd	Bois	Peinture	0,00		0	-
102	Couloir	Dormant porte	Hd	Bois	Peinture	0,00		0	-
103	Couloir	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
104	Couloir	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
105	Couloir	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-

DIAG'IMMO CORNOUAILLE - 3, Rond Point Marianne - 29900 CONCARNEAU

Tél : 02 98 97 14 04 - Fax : 02 98 97 24 74 - Courriel : contactavertiexpertises@yahoo.fr

SASU au capital de 7 500 € RCS QUIMPER SIRET 448 050 419 00028 APE 7120B



Réf. dossier :

106	Couloir	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-
-----	---------	----------	--	------	----------	------	--	---	---

Couloir	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL	
Nombre Unités de Diagnostic	20					20	
% des Unités de Diagnostic	100,00%					100,00%	
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.						NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	0 1 2 3 C	Observation & Nature de la dégradation
107	Chambre 1	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
108	Chambre 1	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
109	Chambre 1	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
110	Chambre 1	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
111	Chambre 1	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
112	Chambre 1	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
113	Chambre 1	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
114	Chambre 1	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
115	Chambre 1	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
116	Chambre 1	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
117	Chambre 1	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
118	Chambre 1	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
119	Chambre 1	Fenêtre	C	PVC					Abs. Rev.
120	Chambre 1	Embrasure	C	Bois	Peinture	4,50	ND	1	-
121	Chambre 1	Allège	C	Bois	Peinture	4,00	ND	1	-
122	Chambre 1	Moulure	C	Bois	Peinture	1,60	ND	1	-
123	Chambre 1	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
124	Chambre 1	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
125	Chambre 1	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-
126	Chambre 1	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-

Chambre 1	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL	
Nombre Unités de Diagnostic	8	3			1	12	
% des Unités de Diagnostic	66,67%	25,00%			8,33%	100,00%	
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.						NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	0 1 2 3 C	Observation & Nature de la dégradation
127	Chambre 2	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
128	Chambre 2	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
129	Chambre 2	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
130	Chambre 2	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
131	Chambre 2	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
132	Chambre 2	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-

DIAG'IMMO CORNOUAILLE - 3, Rond Point Marianne - 29900 CONCARNEAU

Tél : 02 98 97 14 04 - Fax : 02 98 97 24 74 - Courriel : contactavertiexpertises@yahoo.fr

SASU au capital de 7 500 € RCS QUIMPER SIRET 448 050 419 00028 APE 7120B



Réf. dossier :

133	Chambre 2	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
134	Chambre 2	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
135	Chambre 2	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
136	Chambre 2	Mur	E	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
137	Chambre 2	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
138	Chambre 2	Mur	F	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
139	Chambre 2	Mur	G	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
140	Chambre 2	Mur	G	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
141	Chambre 2	Mur	H	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
142	Chambre 2	Mur	H	Maçonnerie	Peinture	0,00		0	-
143	Chambre 2	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
144	Chambre 2	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
145	Chambre 2	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
146	Chambre 2	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0	-
147	Chambre 2	Fenêtre	Gd	PVC					Abs. Rev.
148	Chambre 2	Embrasure	Gd	Bois	Peinture	4,70	ND	1	-
149	Chambre 2	Allège	Gd	Bois	Peinture	4,70	ND	1	-
150	Chambre 2	Moulure	Gd	Bois	Peinture	5,40	ND	1	-
151	Chambre 2	Embrasure	Gg	Bois	Peinture	5,70	ND	1	-
152	Chambre 2	Allège	Gg	Bois	Peinture	3,00	ND	1	-
153	Chambre 2	Moulure	Gg	Bois	Peinture	3,20	ND	1	-
154	Chambre 2	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
155	Chambre 2	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00		0	-
156	Chambre 2	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-
157	Chambre 2	Plinthes		Bois	Peinture	0,00		0	-

Chambre 2	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	12	6			1	19
% des Unités de Diagnostic	63,16%	31,58%			5,26%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	Observation & Nature de la dégradation
158	Salle d'eau	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0 -
159	Salle d'eau	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00		0 -
160	Salle d'eau	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0 -
161	Salle d'eau	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00		0 -
162	Salle d'eau	Mur	C	Faïence				Abs. Rev.
163	Salle d'eau	Mur	D	Faïence				Abs. Rev.
164	Salle d'eau	Mur	E	Faïence				Abs. Rev.
165	Salle d'eau	Mur	F	Faïence				Abs. Rev.
166	Salle d'eau	Mur	G	Faïence				Abs. Rev.
167	Salle d'eau	Mur	H	Faïence				Abs. Rev.
168	Salle d'eau	Mur	I	Faïence				Abs. Rev.
169	Salle d'eau	Mur	J	Faïence				Abs. Rev.
170	Salle d'eau	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0 -
171	Salle d'eau	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0 -
172	Salle d'eau	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00		0 -



Réf. dossier :

173	Salle d'eau	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00	0	-
174	Salle d'eau	Fenêtre	B	PVC				Abs. Rev.
175	Salle d'eau	Embrasure	B	Faïence				-
176	Salle d'eau	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00	0	-
177	Salle d'eau	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	0,00	0	-

Salle d'eau	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	5				10	15
% des Unités de Diagnostic	33,33%				66,67%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	

Etage	Local	Unité Diagnostic	Zone	Substrat	Revêtement	mg/cm2	Code Dég.	Observation & Nature de la dégradation
178	Wc	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
179	Wc	Mur	A	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
180	Wc	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
181	Wc	Mur	B	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
182	Wc	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
183	Wc	Mur	C	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
184	Wc	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
185	Wc	Mur	D	Maçonnerie	Peinture	0,00	0	-
186	Wc	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00	0	-
187	Wc	Ouvrant porte	A	Bois	Peinture	0,00	0	-
188	Wc	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00	0	-
189	Wc	Dormant porte	A	Bois	Peinture	0,00	0	-
190	Wc	Fenêtre	D	PVC				Abs. Rev.
191	Wc	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	0,00	0	-
192	Wc	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	0,00	0	-
193	Wc	Plinthes	Plinthes	Bois	Peinture	0,00	0	-
194	Wc	Plinthes	Plinthes	Bois	Peinture	0,00	0	-

Wc	Classe 0 Mesure <= à 1 mg/ cm2	Classe 1 Non Dégradé (ND) Non Visible (NV)	Classe 2 Etat d'usage (EU)	Classe 3 Dégradé (D)	Non Mesurées	TOTAL
Nombre Unités de Diagnostic	8				1	9
% des Unités de Diagnostic	88,89%				11,11%	100,00%
Au moins un local parmi les locaux objets du présent constat, présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.					NON	



Réf. dossier :

8 : ATTENTION : limite du constat de risque d'exposition au plomb

L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

– **Limitation due à l'échantillonnage** : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm², seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le diagnostic plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. **Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.**

– **Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portable** : Les mesures sont faites par émission d'un rayonnement X produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement réémis par fluorescence X des atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. **En conséquence, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.**

En tout état de cause, le diagnostic est fait en suivant les recommandations du Guide méthodologique du ministère du logement et le plomb en surface des peintures dégradées, responsable du saturnisme infantile, est détecté dans tous les cas.

Dans le rapport, le mur A est toujours considéré comme étant le mur d'entrée dans la pièce, les autres murs sont codifiés B, C, D,, dans le sens des aiguilles d'une montre.

Les parties visitées et les éléments sont ceux accessibles le jour de la visite et n'obligent pas le technicien à détériorer ou déposer les revêtements, doublages, habillages, coffrages, ni déplacer le mobilier.



Réf. dossier :

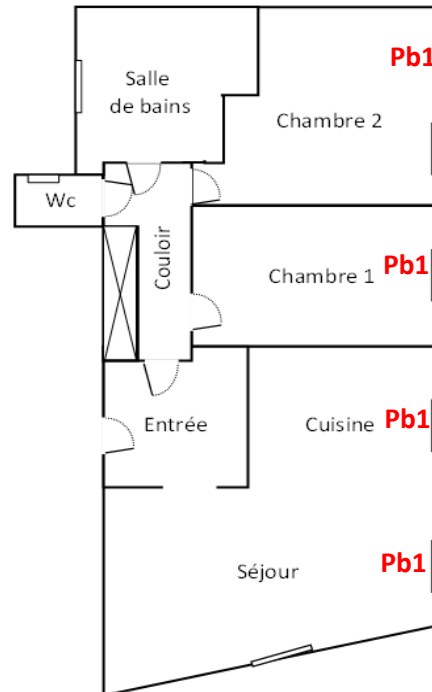
9 : Schéma de repérage du constat de risque d'exposition au plomb
LEGENDE :
Pb1 : Revêtement contenant du plomb : classe 1

Pb2 : Revêtement contenant du plomb : classe 2

Pb3 : Revêtement contenant du plomb : classe 3


Version 1.0 du : 06 Mai 2026

Version 2.0 du :

CONCARNEAU


Document sans échelle



Réf. dossier :

10 : NOTE D'INFORMATION GENERALE SUR LES RISQUES LIES A LA PRESENCE DE REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB (conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 25/04/2006)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune**

peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates ;

- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceintes :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement